

**M. J. A. Ross (Souris):** Monsieur l'Orateur, je tiens à participer quelque peu au présent débat sur la motion du premier ministre (M. St-Laurent) demandant qu'on constitue un comité spécial chargé d'étudier les dépenses relatives à la défense nationale. Ce projet de résolution a été au *Feuilleton* pendant quelque temps, dès avant le congé de Noël. Deux ou trois jours avant ce congé, le rapport Currie, tant attendu, a été déposé sur le Bureau de la Chambre; c'était le 15 décembre. Je le répète, cette motion du premier ministre avait été inscrite au *Feuilleton* avant le congé de Noël; l'autre jour, quand on l'a proposée, le premier ministre l'a présentée sans la commenter lui-même. Toutefois, le ministre de la Défense nationale, qui était en Europe en mission officielle au moment où le rapport a été déposé, a prononcé un discours fort prolixe, qu'il a conclu en proposant un amendement à cette résolution du Gouvernement, amendement aux termes duquel le comité prévu était prié de faire enquête sur M. Currie et sur son rapport.

La motion signale que le comité se composerait de 26 membres. Un comité semblable, nommé l'an dernier, comprenait le même nombre de membres, dont 17 étaient des soutiens du Gouvernement—soit une majorité de deux contre un. Compte tenu des conditions régnant à l'intérieur du ministère de la Défense et dans divers lieux, au Canada, notre parti voulait qu'on confie à M. Currie la tâche de faire enquête sur tout le ministère de la Défense nationale, et sur ses diverses ramifications. Le député de Nanaïmo (M. Pearkes) a proposé au sujet de la motion et de l'amendement, un sous-amendement qui aurait eu l'effet en question. Toutefois, M. l'Orateur l'a déclaré irrégulier. Depuis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté un autre sous-amendement tendant à ce que M. Currie poursuive son enquête en l'étendant à tout le ministère de la Défense nationale.

Il ne faut pas oublier que les instructions données à M. Currie prévoyaient l'étude d'une petite section du ministère de la Défense nationale, c'est-à-dire celle que l'on nomme la division des travaux de l'Armée. Lorsqu'il a pris la parole, l'autre jour, après le député de Winnipeg-Nord-Centre, le premier ministre était plutôt en colère et a terminé ses observations en déclarant qu'il se prononcerait certainement contre l'amendement. A mon avis, il est permis de croire que la majeure partie des tenants du Gouvernement suivront son exemple. Cela signifie que le Gouvernement s'oppose à une enquête appropriée, menée avec soin sur le ministère de la Dé-

[M. Macdonnell (Greenwood).]

fense nationale et l'état de choses qui règne à l'heure actuelle dans notre pays.

En ce qui concerne le rapport, il justifie, à mon avis, la demande formulée par le chef de mon parti et d'autres députés au cours des trois dernières années. Ils ont signalé les difficultés existant dans l'organisation et l'administration de ce ministère ainsi que ses différentes lacunes; ils ont demandé, dans le temps, par voie de résolution qu'on nommât une commission parlementaire chargée de s'occuper du ministère de la Défense nationale sur le plan général, de son organisation, de son administration etc.; mais, le ministre de la Défense nationale qui était le porte-parole du Gouvernement leur a chaque fois opposé un refus. A mon avis, le chef de mon parti s'est vu justifié par ce rapport.

Pour en revenir au rapport lui-même, qui figure dans l'appendice du compte rendu du 15 décembre, M. Currie fait à la première page de la première partie, les observations suivantes:

J'en suis venu à la conclusion que, malgré le fléchissement général des méthodes d'administration, de surveillance et de comptabilité, c'est à Petawawa seulement que se sont produites des irrégularités importantes, pendant une période prolongée.

Plus loin, il s'exprime ainsi:

Avant d'énumérer et de circonstancier les irrégularités découvertes par la Gendarmerie royale, aidée par la suite de la sûreté provinciale et de la Prévôté militaire, il faut avouer que les avertissements n'avaient pas manqué au sein du ministère de la Défense nationale. Le vérificateur en chef du ministère s'était acquitté de ses fonctions consciencieusement. Il avait signalé à maintes reprises des situations peu satisfaisantes. C'est ce qui ressort nettement de l'appendice B qui résume ses constatations de plusieurs années.

Dépeignant ensuite la situation, il déclare:

Dans chacun de ces cas, le sous-ministre avait chargé le quartier-maître général de faire enquête et rapport. Mais l'absence d'une intervention suffisante à cet échelon avait causé une détérioration progressive de la situation. Outre que les rapports retardaient beaucoup trop longtemps, les dossiers indiquent que des vérifications successives signalaient un état de choses aussi grave que les précédents et parfois même plus grave. Et la ronde continuait.

Voici ce qu'il dit à la page 847:

Un barrage a été aménagé sur le ruisseau Tucker au prix d'environ \$3,000 ou \$4,000. Je n'en vois pas l'utilité; de toute façon, il n'avait pas été autorisé par le quartier-général de l'Armée.

Dans certains cas, on demandait aux personnes qui achetaient du matériel militaire de ne pas libeller leurs chèques (en paiement intégral ou partiel) à l'ordre du Receveur général, mais à des militaires particuliers. Les montants ainsi versés ne sont jamais parvenus au trésor public.

A la page 850, il parle des tentatives d'évaluer les pertes:

Voilà donc les cas d'irrégularités constatés à Petawawa. On ne saura sans doute jamais combien d'autres cas du même genre ont pu se pro-